



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

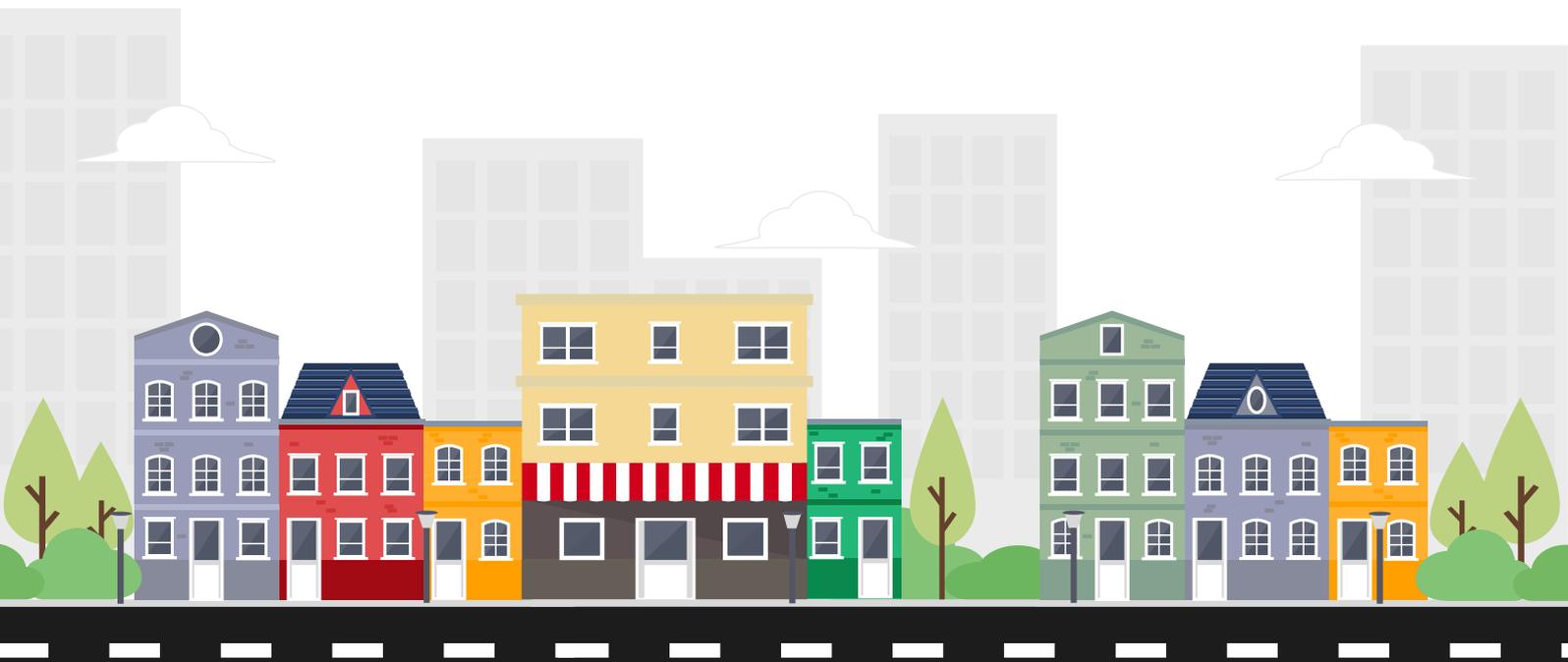
*Liberté
Égalité
Fraternité*

numerique.gouv.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Guide de « Mes Adresses »

L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale



etalab^{gouv.fr}

Informations

Le Guide de « Mes Adresses » - L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale est rédigé par Etalab sur la base des principales interrogations des utilisateurs de l'éditeur de Bases Adresses Locales. Il est téléchargeable sur le site de l'adresse nationale : adresse.data.gouv.fr. Ce guide est un document vivant, régulièrement mis à jour au fur et à mesure des avancées de l'éditeur.

Placé sous le régime de la « licence ouverte », ce document est diffusable et réutilisable sans restriction.

La publication d'Etalab *Guide des bonnes pratiques de l'adresse* constitue un complément sur les sujets suivant : rappel du cadre légal, modèles de délibérations et d'arrêtés, conseils sur la dénomination, le numérotage et la transmission de l'information.

Public visé	Élu ou agent de commune ou d'EPCI
Niveau technique requis	Aucun de manière générale. L'outil offre parfois deux choix : <ul style="list-style-type: none"> Aucune connaissance technique requise Connaissances techniques requises
Outil en référence	« Mes Adresses », éditeur d'adresse en ligne gratuit et open-source : https://mes-adresses.data.gouv.fr/ Incompatible avec Internet Explorer
Modifications	L'historique des versions est détaillé en fin de Guide

Guide de « Mes Adresses »

1 Créer une Base Adresse Locale.....	7
1.1 Créer une nouvelle Base Adresse locale.....	8
1.2 Importer une Base Adresse Locale.....	9
1.2.a) Vérifier un fichier d'adresses.....	10
1.2.b) Importer le fichier adresse.....	11
1.3 Lien d'accès à la Base Adresse Locale.....	12
2 Publier une Base Adresse Locale.....	13
2.1 Les étapes de la publication.....	14
2.2 Consulter les Bases Adresse Locales publiées.....	15
3 Éditer une Base Adresse Locale.....	16
3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune.....	16
3.2 Présentation de « Mes Adresses ».....	17
3.3 Consulter une voie.....	18
3.4 Modifier le nom d'une voie.....	19
3.5 Supprimer une voie.....	20
3.6 Ajouter une voie simple.....	21
3.7 Gestion des numéros.....	22
3.7.a) Principales positions de numéros en numérotation continue.....	23
3.7.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique.....	24
3.8 Déplacer un numéro.....	25
3.9 Supprimer un numéro.....	26
3.10 Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit.....	27
3.11 Créer un numéro simple.....	29
3.12 Créer un numéro en numérotation métrique.....	31
3.12.a) Mesurer une voie.....	32
3.12.b) Numérotter une voie en numérotation métrique.....	33
3.13 Créer un lieu-dit, hameau ou place.....	35
4 Cas d'école.....	36
4.1 Doublons, voie scindée en deux.....	36
4.2 Lieux-dits et adresses isolées près d'un hameau.....	38
4.3 Repérage et suppression des numéros "fantômes".....	39

La création des voies et des numéros est une compétence de la commune, via le conseil municipal. Une **Base Adresse Locale** est un fichier géré par une collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI) et contenant **toutes ses adresses** géolocalisées. Elle est publiée **sous sa responsabilité**, ce qui lui confère un caractère **officiel**. Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique. Plusieurs solutions sont détaillées sur le site des adresses nationales à la page [« Gérer mes adresses »](#)¹ afin de proposer une réponse adaptée à la taille de la commune, à ses outils, à l'existence ou non sur le territoire d'une structure de mutualisation des moyens (EPCI, etc.)

« **Mes Adresses** » est l'**éditeur de Base Adresse Locale** développé par la mission **Etalab**. Cet outil simple et gratuit est accessible à tous sans installation de logiciel. Pour les usages les plus courants, tels que la création de voies ou de numéros, et les modifications de noms de rues, nul besoin de compétences techniques expertes sur cet outil. Des tutoriels sont à disposition pour guider les utilisateurs. De manière générale, les champs présélectionnés offrent l'utilisation la plus simple. Ce *Guide de « Mes Adresses »* propose en format livret la marche à suivre.

Une Base Adresse Locale contient **toutes les adresses des territoires** qu'elle couvre. Elle est traitée comme base de référence dans la Base Adresse Nationale. Les systèmes d'information nationaux, les services de secours, sont connectés à la Base Adresse Nationale. Si la couverture d'une Base Adresse Locale est inférieure aux données actuellement présentes dans la Base Adresse Nationale, il est de la responsabilité de la commune d'indiquer la couverture réelle pour ne pas porter préjudice aux habitants et aux secours.

1 Sur « Contribuer à la démarche » puis sur « Gérer mes adresses »

LES TROIS ACTIONS

« **Créer une Base Adresse Locale** » : renseigner le contact de l'administrateur et administrer directement les adresses de la commune .

« **Publier la Base Adresse Locale** » : autoriser les adresses de la Base Adresse Locale à devenir les adresses de référence d'une commune donnée dans la Base Adresse Nationale.

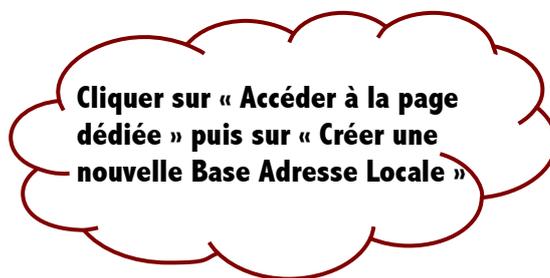
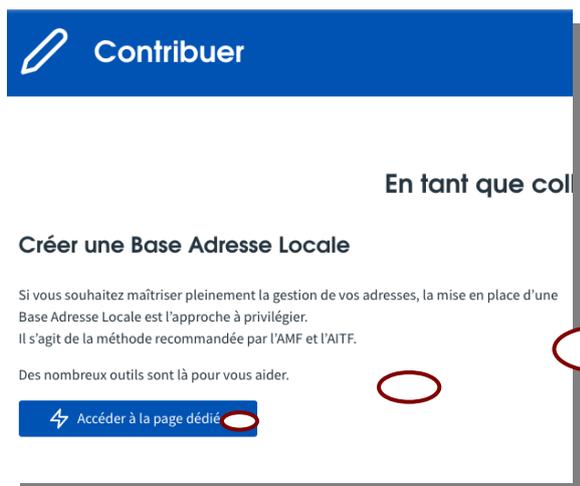
« **Editer la Base Adresse Locale** » : ajouter, modifier des noms de voies, des numéros soit à partir de la liste des voies, soit à partir du fond de carte affiché à l'écran.

1 Créer une Base Adresse Locale

La démarche de création d'une Base Adresse Locale dure quelques minutes et l'utilisateur dispose d'une aide en ligne sous la forme de tutoriel et de foire aux questions. Créer une Base Adresse Locale constitue une contribution fondamentale à la démarche générale de normalisation des adresses nationales. L'outil destiné aux commune est donc central dès la première page du site de l'adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/>



Pour des raisons de sécurité, « Mes Adresses » n'est pas compatible avec le navigateur Internet Explorer.



Il est possible de tester « Mes Adresses » sans créer de Base Adresse Locale.

Mais cette base de démonstration ne pourra pas être publiée ultérieurement.

1.1 Créer une nouvelle Base Adresse locale ★

Cette méthode, simple et directe, est intégralement réalisée sur « Mes Adresses ». Elle ne nécessite **aucun logiciel complémentaire**. La Base Adresse Locale est réalisée à l'échelle communale, même lorsque le besoin est d'actualiser le nom d'une rue ou d'un lieu dit. L'objectif est de publier **une seule Base Adresse Locale par commune**, de l'ouvrir et la modifier autant que de besoin.

Il est conseillé de réutiliser les adresses qui existe déjà dans la Base Adresse Nationale, choix déjà pré-coché « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».

The screenshot shows the 'Nouvelle Base Adresse Locale' form. It includes a 'Créer' button, a link to 'Importer un fichier CSV', and a 'Retour' button. The form fields are: 'Nom de la Base Adresse Locale *' (input field), 'Votre adresse email *' (input field with 'nom@example.com'), 'Commune *' (input field with a search icon), and a checked checkbox for 'Importer les voies et numéros depuis la BAN'. A blue 'Créer la Base Adresse Locale' button is at the bottom. A 'Besoin d'aide' link is in the bottom right. Red circles highlight the 'Créer' button, the email field, the commune field, the checkbox, and the 'Besoin d'aide' link. Two callout boxes provide instructions: one says 'Cliquer sur « Besoin d'aide » pour afficher le tutoriel pas à pas' and the other says 'Renseigner le nom de la commune, l'adresse mail accessible, rechercher la commune et cliquer sur « Créer »'.

Il est également possible de créer de toute pièce une Base Adresse Locale en décochant la case « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».

Il est possible de **modifier le contact** et **d'autoriser plusieurs administrateurs** à partir de la roue crantée de « Mes Adresses » en cliquant sur « Paramètres de la Base Adresse Locale ».

1.2 Importer une Base Adresse Locale ★

Cette méthode, plus experte, nécessite que les adresses soient préalablement créées sur un outil, par exemple par un service SIG communal.

Avant de transférer le fichier adresse constitué, il convient d'en vérifier la conformité au [format BAL 1.1](#). Issu des travaux du groupe de travail mis en place par l'[Association des Ingénieurs Territoriaux de France](#) (AITF), ce format garantit une intégration réussie des Bases Adresse Locales dans la Base Adresse Nationale.

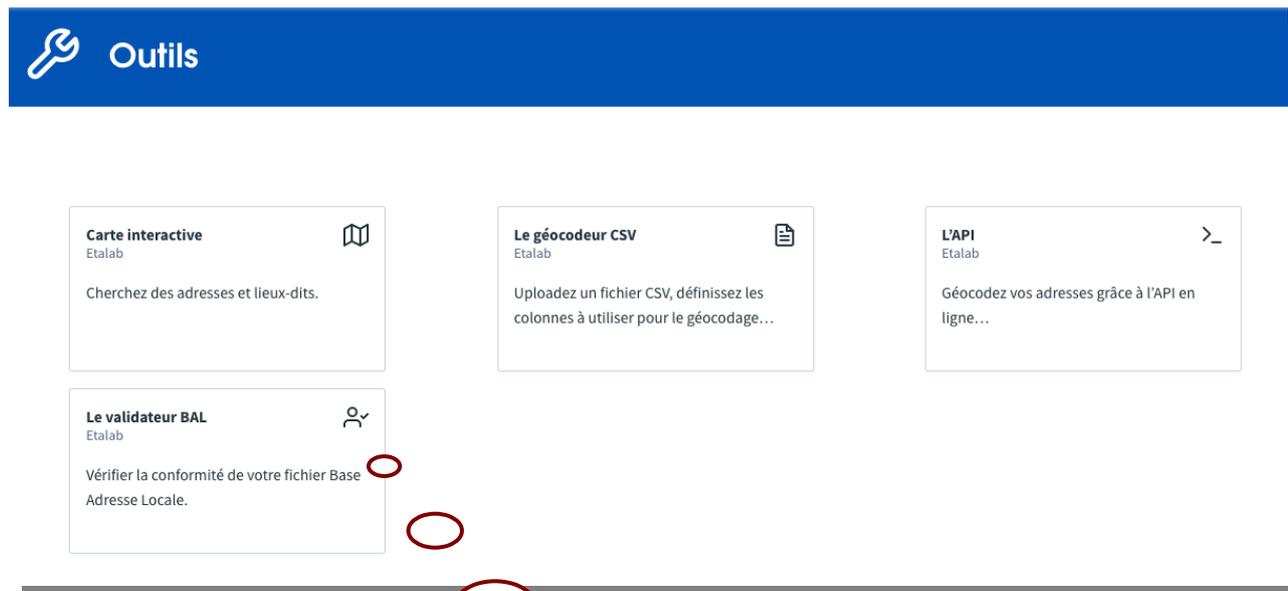
Contenu d'une adresse conforme au format BAL 1.1 :

Champs obligatoires	Description
cle_interop	clé nationale d'interopérabilité
uid_adresse	identifiant unique national d'adresse
voie_nom	nom complet de la voie
numero	numéro
suffixe	informations qui complètent et précisent les numéros d'adresses
commune_nom	nom de la commune
position	décrit la position d'une adresse (liste de valeurs)
x	systeme de projection légal en vigueur sur le territoire concerné
y	
long	coordonnées exprimées en WGS84
lat	
source	organisme ayant créé ou diffusé cette adresse
date_der_maj	Date de la dernière mise à jour de la donnée au format AAAA-MM-JJ

1.2.a) Vérifier un fichier d'adresses

L'outil de vérification est disponible en ligne aux cotés d'autres outils plus avancés (géocodeur CSV, API d'Etalab) et de la carte interactive qui recense les adresses référencées dans la Base Adresse Nationale :

<https://adresse.data.gouv.fr/tools>

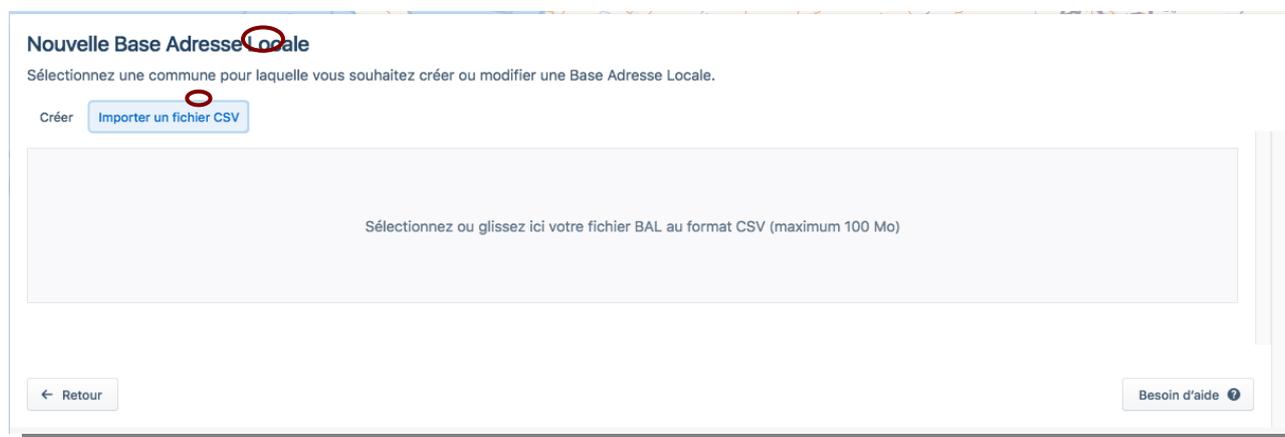


Cliquez et déposez votre fichier au format .csv pour vérification

- ✓ Le vérificateur signale **en rouge les erreurs**.
- ✓ Les **avertissements en orange** sont présentés à titre informatif. Ils n'empêchent aucunement la publication de la Base Adresse Locale.

1.2.b) Importer le fichier adresse

L'import du fichier CSV dans la Base Adresse Locale est réalisé sur la page d'accueil, en sélectionnant « Importer un fichier CSV » à droite de la case pré-cochée « Créer » :



Nouvelle Base Adresse Locale

Sélectionnez une commune pour laquelle vous souhaitez créer ou modifier une Base Adresse Locale.

Créer

Sélectionnez ou glissez ici votre fichier BAL au format CSV (maximum 100 Mo)

[← Retour](#) [Besoin d'aide ?](#)

Quel que soit le mode de création de base Adresse Locale retenu, **nouvelle BAL** ou **import d'un fichier adresse au format CSV**, l'activation du bouton de création conduit à un écran permettant deux actions : **la publication et l'édition** – autrement dit d'une part la synchronisation avec la Base Adresse Nationale (publication) et d'autre part la modification des adresses (édition).

1.3 Lien d'accès à la Base Adresse Locale

Une fois le formulaire de création complété, Etalab adresse un courriel contenant le **lien de gestion de la BAL** avec le **jeton d'administration expert** qui permet d'être identifié comme administrateur. Nul besoin de mot de passe ou de login pour accéder à la Base Adresse Locale. L'autorisation de modifier définitivement les adresses d'une commune est accordée en fin de processus, à l'**étape de la publication**.

De Etalab <adresse@data.gouv.fr> ★
Sujet **Création d'une nouvelle Base Adresse Locale**
Pour *Mail renseigné à la création de la Base Adresse Locale*

 **adresse.data.gouv.fr**

Félicitations !
Vous venez de créer une nouvelle Base Adresse Locale !

Nom de la Base Adresse Locale : *Nom de la Base Adresse Locale*

Vous pouvez dès maintenant administrer votre **Base Adresse Locale** à partir de la page suivante:

[Gérer mes adresses](#)

N'hésitez pas à faire suivre ce courriel à toute personne de confiance qui pourrait être amenée à intervenir sur les adresses.

En cas de problème [ici](#) à la **Base Adresse Locale** peut être réinitialisé sur demande.

L'équipe adresse.data.gouv.fr

Jeton d'administration (Information expert) : *Suite de chiffres et de lettres en italique à communiquer au support en cas de problème*

« **Gérer mes adresses** » : lien pour éditer la Base Adresse Locale à tout moment

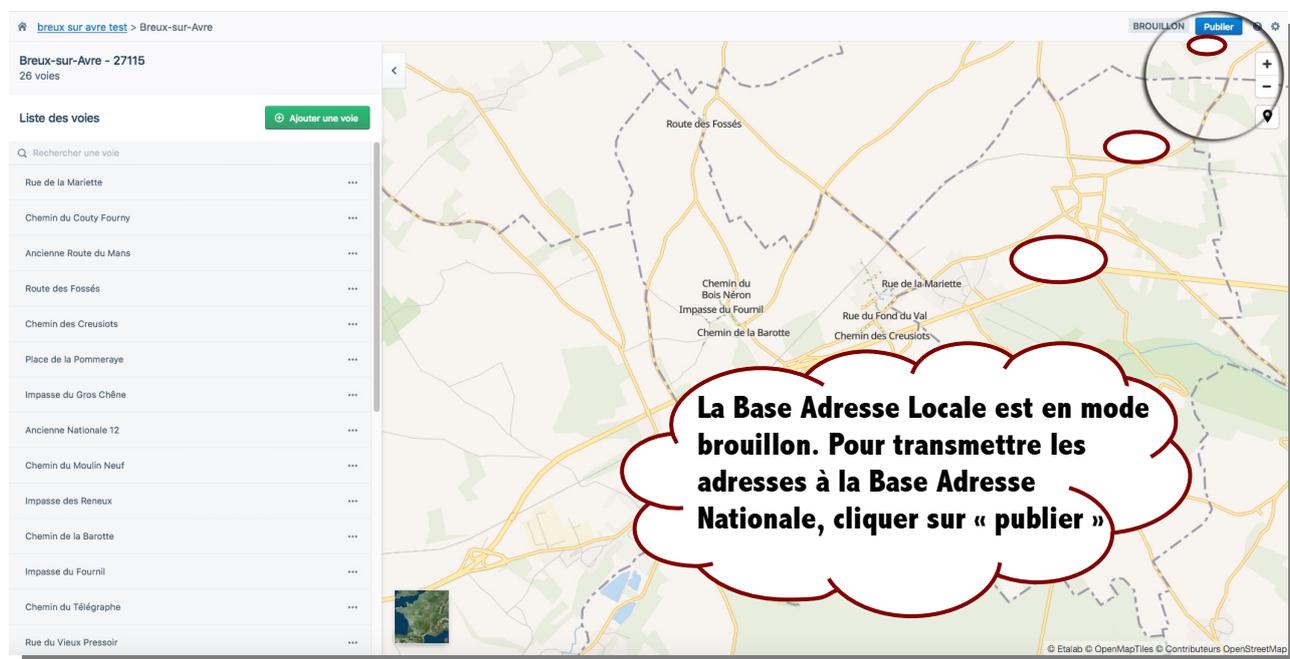


- « Mes Adresses » ne permet pas d'intervenir à plusieurs simultanément (pas de fonctionnement multi-taches). Plusieurs administrateurs peuvent être autorisés, mais ils ne doivent pas intervenir en même temps sur la Base Adresse Locale.
- Veiller à ne pas ouvrir le lien sous Internet Explorer.

2 Publier une Base Adresse Locale

La publication d'une Base Adresse Locale permet sa transmission à la Base Adresse Nationale. **Une BAL publiée est donc accessible et réutilisable par tous les opérateurs.** Il est tout à fait possible de publier une BAL dès sa création et de modifier les adresses ultérieurement. La synchronisation des systèmes s'effectue de manière automatique une fois par semaine, ce qui facilite la planification des modifications d'adresses par une commune.

Pour des raisons de sécurité, la publication nécessite une authentification par un élu, via l'outil France connect. En cas de difficulté, d'autres solutions sont possibles en contactant la mission Etalab : **adresse@data.gouv.fr**.



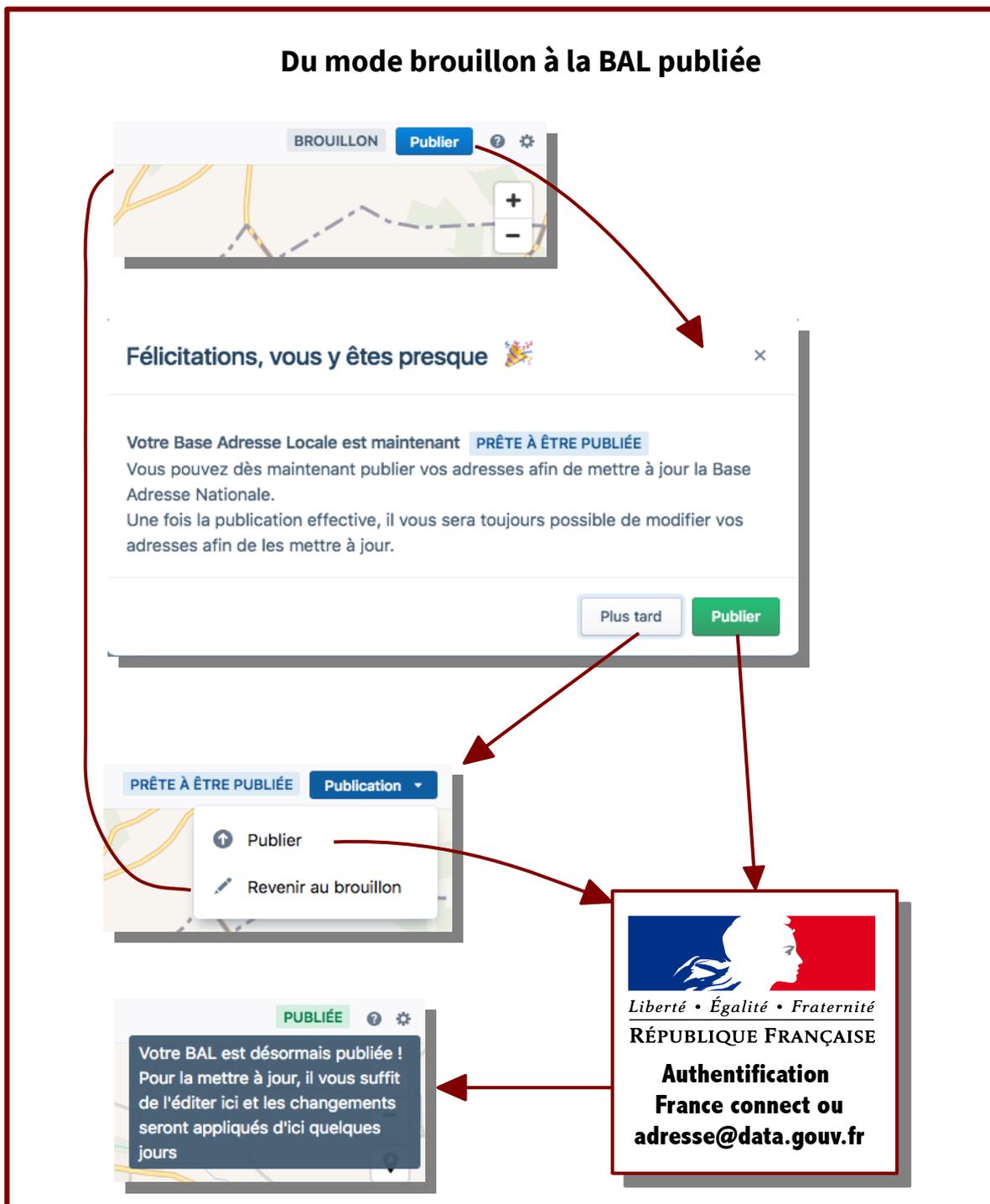
Toute modification d'adresse doit s'effectuer sur une même et seule Base Adresse Locale, sans en créer de nouvelle.

Deux méthodes permettent de retrouver sa Base Adresse Locale pour la modifier :

- en réactivant le lien inséré dans le courriel envoyé par Etalab à la création de la Base Adresse Locale;
- en ouvrant la page la page d'accueil de « Mes Adresses » : <https://mes-adresses.data.gouv.fr/>. Cette page est accessible directement avec le lien, ou depuis <https://adresse.data.gouv.fr/gerer-mes-adresses>.

2.1 Les étapes de la publication

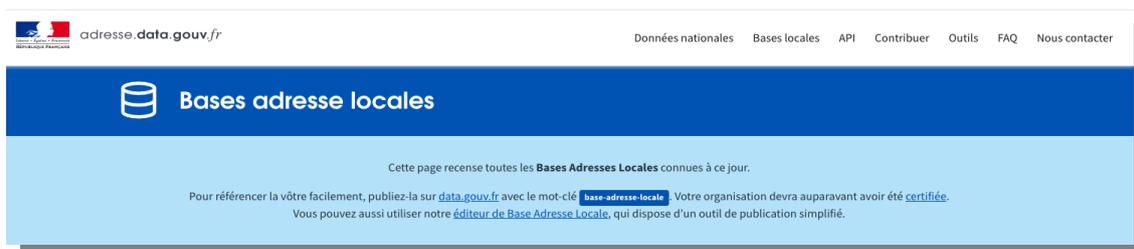
À sa création, une BAL est présentée en mode brouillon. Un brouillon peut être supprimé en revenant à la page d'accueil accessible en cliquant sur la Marianne (en haut à gauche de l'écran). Pour passer de l'étape « Brouillon » à « Prête à être publiée » puis « Publiée », utiliser le bouton « Publication » situé en haut à droite de l'écran.



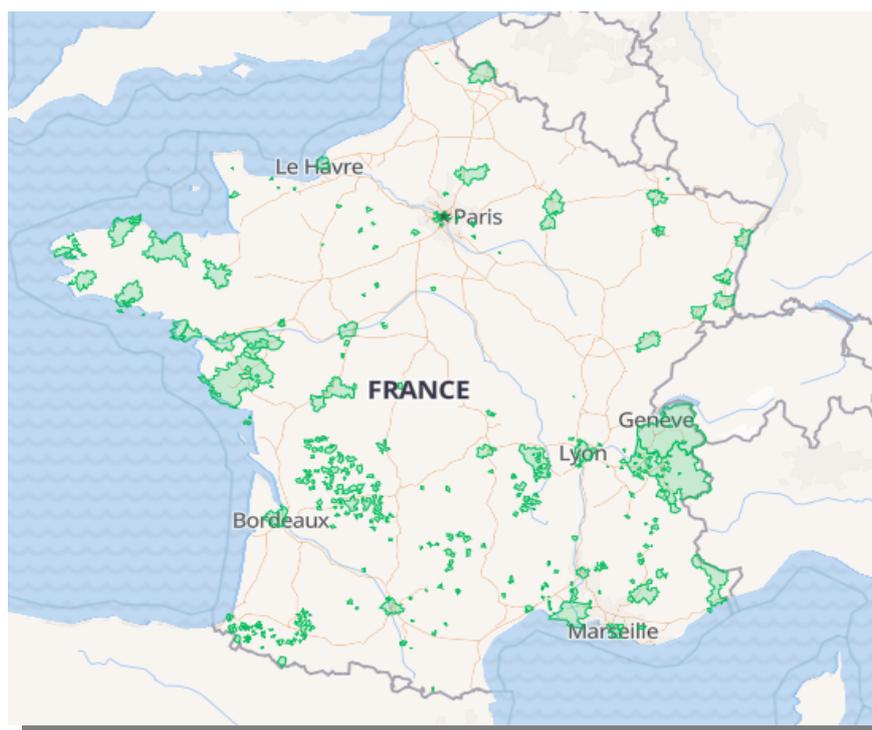
2.2 Consulter les Bases Adresse Locales publiées

Les Bases Adresse Locales publiées sont consultables sur le **site de l'adresse nationale**². Toutes les BAL publiées avec « Mes Adresses » respectent nativement la licence ouverte et sont donc librement réutilisables dès leur publication par les services publics, fournisseurs d'énergie, de GPS, les bureaux d'étude, etc.

Liste des BAL : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees>



BAL publiées au 29 octobre 2020 : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales>



Une commune peut trouver intérêt à communiquer sur la création de sa Base Adresse Locale afin de fluidifier la prise en compte de ses adresses par les navigateurs, services de livraison, etc.

2 <https://adresse.data.gouv.fr/>

3 Éditer une Base Adresse Locale

« Mes Adresses » permet de modifier directement les adresses en respectant quelques consignes. Éditer une BAL donne priorité dans la Base Adresse Nationale aux adresses générées par une commune. Il convient d'être vigilant et d'éviter toute erreur. Il existe des guides de bonnes pratiques pour se repérer³.

3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune

La liste des adresses validées par la commune :

Consulter les délibérations du conseil municipal et vérifier sur le terrain les dénominations de voies sur les panneaux et les numéros d'habitation.

Les consignes de dénomination et numérotage :

« Mes Adresses » est un outil souple laissant toute latitude aux communes dans leurs choix de dénomination et numérotation. Cinq règles doivent être observées dans « Mes Adresses » :

- ✓ Si deux systèmes de numérotation coexistent, numérotation classique et numérotation métrique, il faut viser une **convergence**.
- ✓ La graphie est en minuscule accentuée et doit **respecter la signalétique** des panneaux (langues locales, intégrité des mots, etc.).
- ✓ Il est conseillé de placer le numéro d'habitation à l'**entrée de propriété** le long de la voie publique ou au **point d'entrée** et déconseillé de le placer sur l'habitation.
- ✓ Il est conseillé de **supprimer les doublons** de noms de voies et de numéros.
- ✓ Les **lieux-dits et hameaux** doivent être intégrés au système d'adresse, en créant un toponyme (voie sans numéro) et en précisant le lieu dit comme complément d'adresse d'une voie.

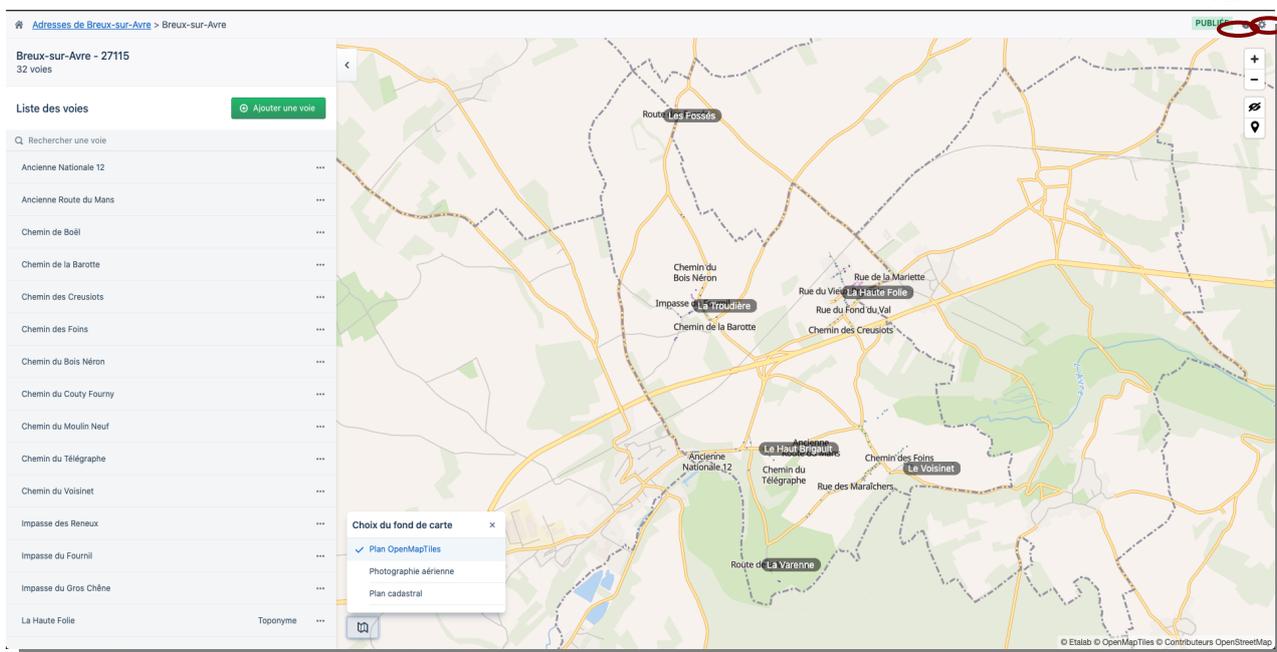
3 Voir notamment sur la page des Guides : <https://adresse.data.gouv.fr/guides>

3.2 Présentation de « Mes Adresses »

L'écran d'édition se compose d'un volet latéral sous forme de liste et d'un fond de carte issu d'**OpenStreetMap** qui facilite le repérage. L'image aérienne de l'**IGN** et le **fond du cadastre** sont également disponibles pour préciser une localisation.

Tutoriel en ligne à activer avec l'outil « ? ». Il accompagne l'utilisateur à chacune des étapes

Paramètres : charger les adresses en .csv, gestion des administrateurs, activation du complément de voie

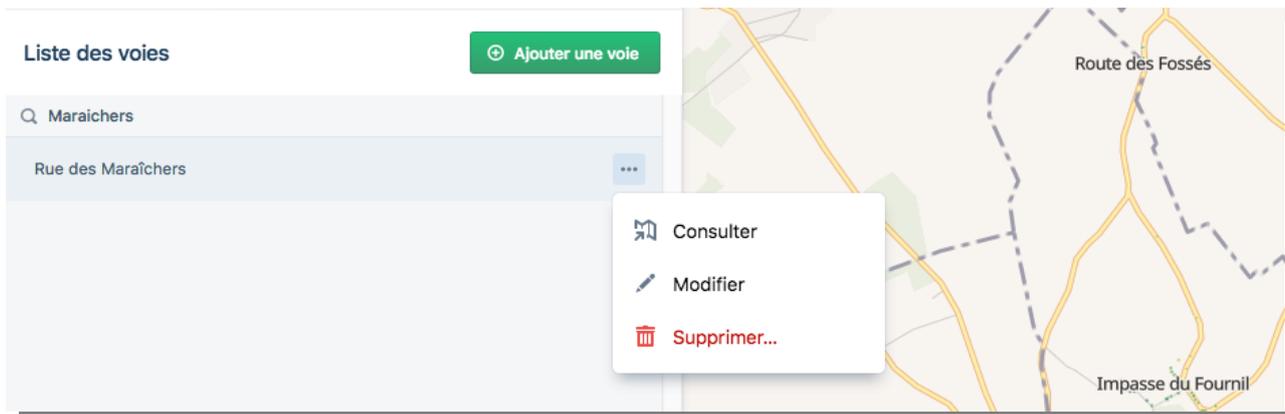


Pour rechercher des voies, corriger des erreurs d'orthographe, renommer des voies, ajouter ou supprimer des numéros et des voies.

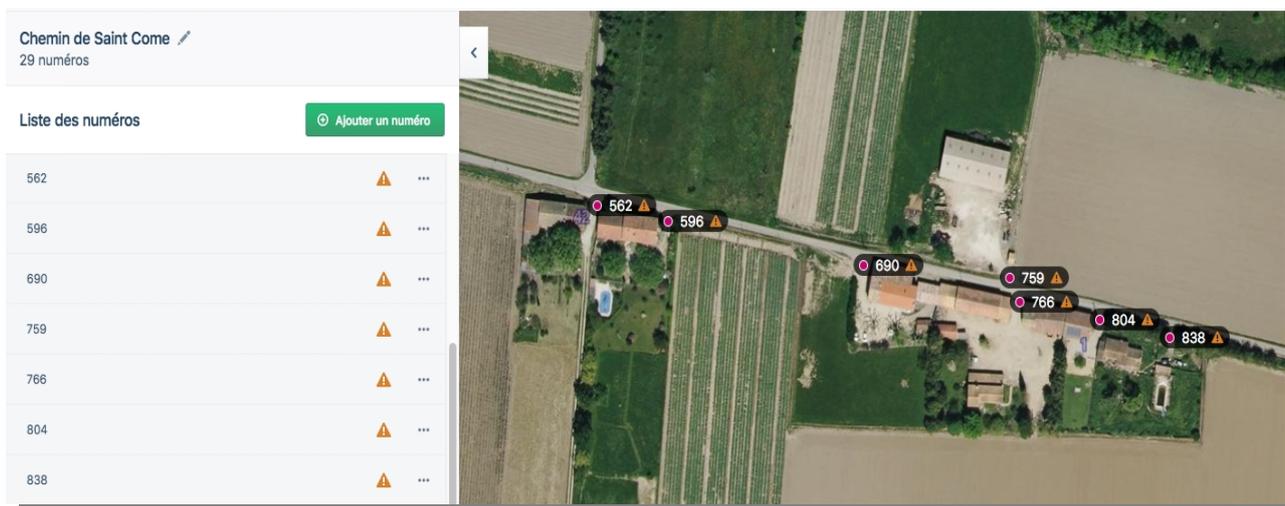
Pour vérifier la localisation d'adresse sur le fond de carte, l'image aérienne ou le cadastre, déplacer des numéros avec la souris, positionner des lieux-dits et hameaux (toponymes), mesurer des voies en cas de numérotation métrique.

3.3 Consulter une voie

Dans la liste des voies (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe, par exemple ici « maraîchers » affiche tous les toponymes qui incluent ce mot, puis cliquer sur les trois points et « Consulter » :



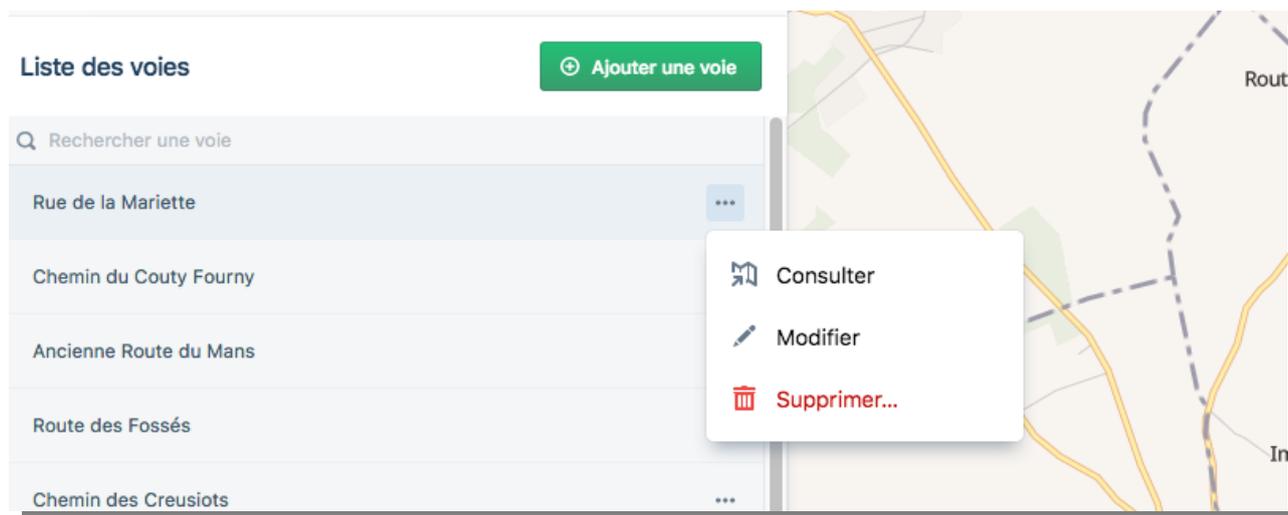
Il est également possible de cliquer sur le nom de la voie depuis la carte. Les numéros s'affichent dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte, une couleur par voie. La vérification de la position des numéros est plus facile en activant l'image aérienne. Le triangle orange indique un manque d'information : **le type de position devra être précisé.**



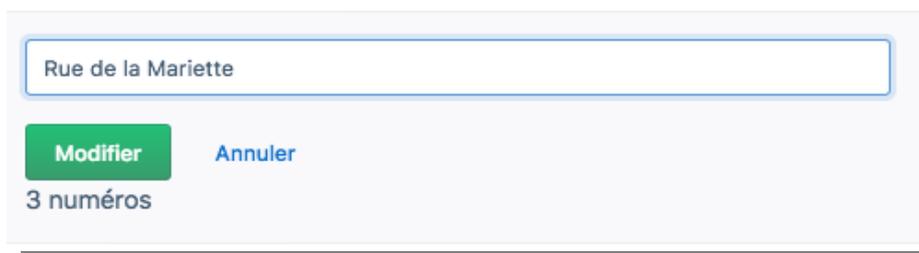
Il est plus facile de vérifier sur la photographie aérienne que les numéros de la voie sont positionnés au **point d'entrée des adresses**, autrement appelé **point d'accès numérique (PAN)**, qui désigne l'emplacement permettant l'accès à un bâtiment ou un ensemble de bâtiments à partir d'une voie.

3.4 Modifier le nom d'une voie

Le nom de la voie est écrit en minuscules accentuées, la première lettre de la voie et du nom seulement étant écrites en majuscule. Dans la liste des voies, rechercher la voie dans le champ de recherche (outil loupe), cliquer sur les trois pointillés, activer l'outil crayon « Modifier » :



Il est également possible de cliquer directement sur le nom de la voie.



La modification est répercutée automatiquement sur l'ensemble des numéros. Si la modification ne concerne qu'un tronçon de la voie, lorsqu'une voie est renommée en partie, il convient de procéder autrement.

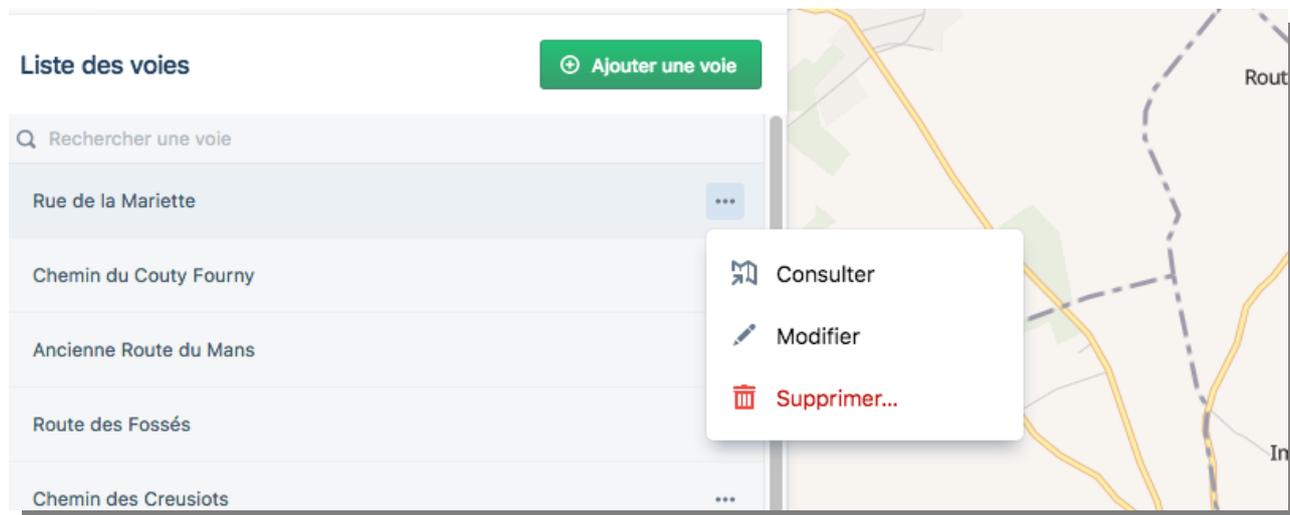
Exemple : la Rue de l'École contient les numéros 1 à 40. Le Conseil municipal décide la création de la Rue de la Liberté et lui attribue les numéros 30 à 40 de la Rue de l'École au format 1 à 10 Rue de la Liberté. Dans ce cas, les actions à réaliser successivement : ajouter une voie (Rue de la Liberté), sélectionner les numéros 30 à 40 et les affecter à la Rue de la Liberté, changer leurs numéros de 30 à 40 en 1 à 10.

3.5 Supprimer une voie



1 minute

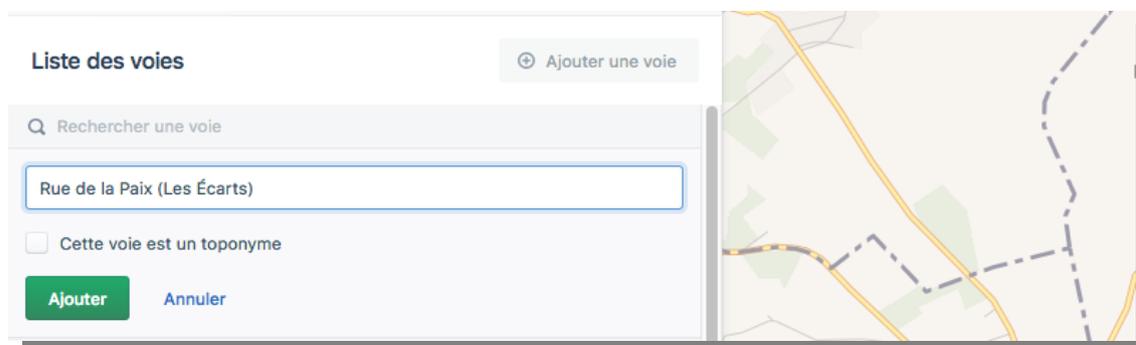
Dans la liste (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe puis cliquer sur les trois pointillés et la corbeille « Supprimer ». Cette action **supprime l'ensemble des numéros qui composent la voie.**



Pour supprimer une portion de voie – autrement dit un groupe de numéros -, il convient de supprimer les numéros qui n'en font plus partie.

3.6 Ajouter une voie simple ★ 1 minute

Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et préciser son nom. La nouvelle voie s'insère dans la liste suivant l'ordre alphabétique.



« Mes Adresses » permet de :

- ✓ préciser l'intitulé de la voie Rue, Chemin, Avenue et de produire des adresses lisibles ;
- ✓ respecter la casse minuscule/majuscule retenue par le conseil municipal ;
- ✓ respecter les accents.

Tant que les numéros ne sont pas créés, la voie ne s'affiche pas sur la carte. La position des numéros permet de localiser une voie. Le dessin de la voie est utilisé en cas de numérotation métrique et permet de calculer le numéro. Pour les numéros classiques ou si la commune utilise un odomètre et connaît donc par avance le numéro à placer, **il est inutile de dessiner les voies.**

3.7 Gestion des numéros

Que la numérotation soit continue ou métrique, la position du numéro doit être précisée. Cette information est **obligatoire** et nécessaire pour l'accès des secours et des réseaux.

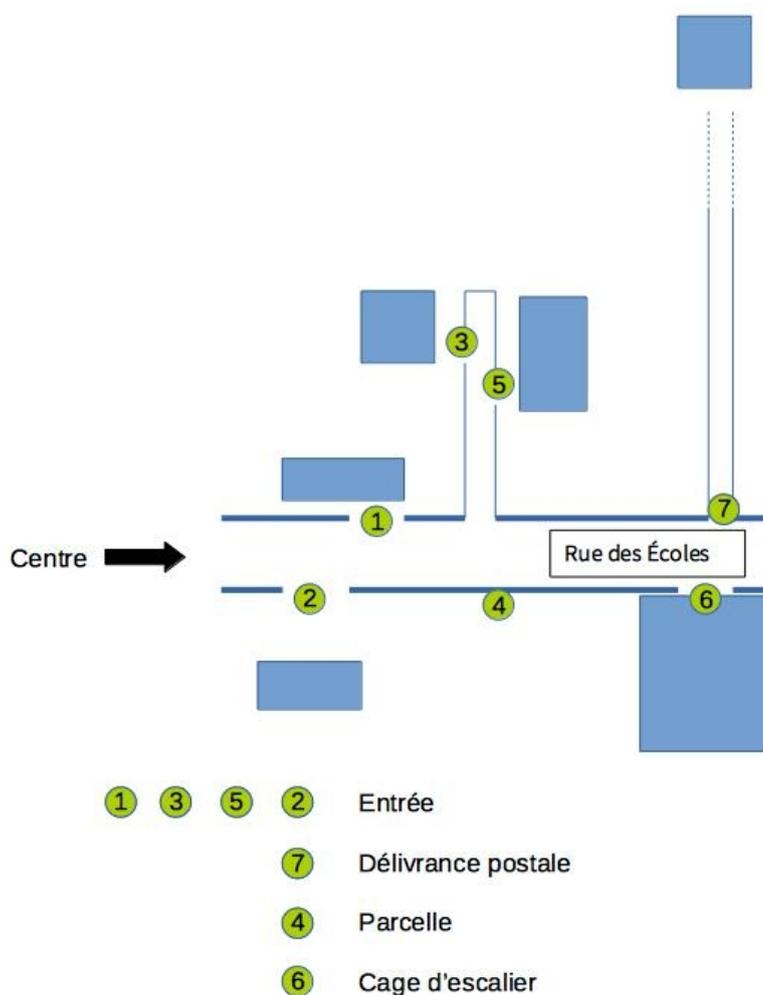
Valeur	Situation
Entrée	entrée principale d'un bâtiment ou un portail
Délivrance postale	boîte aux lettres
Bâtiment	bâtiment ou partie de bâtiment
Cage d'escalier	cage d'escalier, souvent à l'intérieur du bâtiment
Logement	logement ou une pièce situé dans un bâtiment
Parcelle	parcelle cadastrale
Segment	position dérivée du segment de la voie de rattachement
Service technique	point d'accès technique (ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc)

Les positions peuvent varier de plusieurs dizaines de mètres, par exemple entre « Entrée » et « Délivrance postale ». **La position « Entrée » doit être privilégiée dans la mesure du possible, elle correspond le plus souvent également au Point d'Accès Numérique.**

« Entrée » signifie que le numéro est positionné à la jonction entre la voie d'accès et la propriété (numéros 1, 2, 3 et 5) alors que « Délivrance postale » signifie l'emplacement de la boîte aux lettres, laquelle peut être située très loin du bâtiment (numéro 7) dans l'exemple ci-dessous.

3.7.a) Principales positions de numéros en numérotation continue

Il est conseillé de prévoir des numéros pour les futures dents creuses à bâtir afin d'éviter des ajours de bis, ter, etc. qui constituent des facteurs de confusion. C'est le cas sur cet exemple avec le numéro 4.



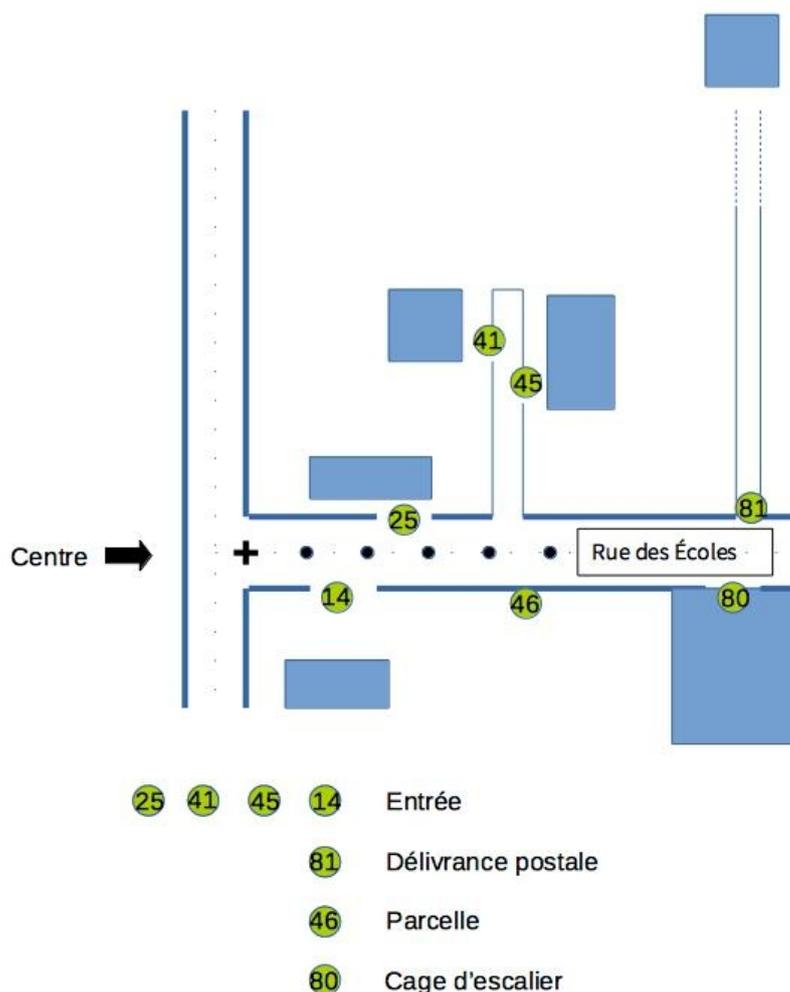
L'adressage d'ensembles privés clos n'est pas de la responsabilité du Maire. En revanche, les N°3 et 5 sont accessibles par une voie privée ouverte, nommée par délibération de Conseil municipal. L'adressage est donc réalisé.

Il convient de donner **un numéro par immeuble** et non par appartement.

3.7.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique

La numérotation commence au **début de la voie** ou **à l'intersection avec la voie précédente** (choisir une formule et s'y tenir pour l'ensemble de la commune) et avance en **mesure métrique ou décamétrique** par exemple dans le cas d'adresses espacées afin d'éviter des numéros trop importants.

Un bâtiment situé à 20 mètres côté droit recevra le numéro 20. Pour la même mesure, le bâtiment côté gauche portera le numéro impair le plus proche (19 ou 21).

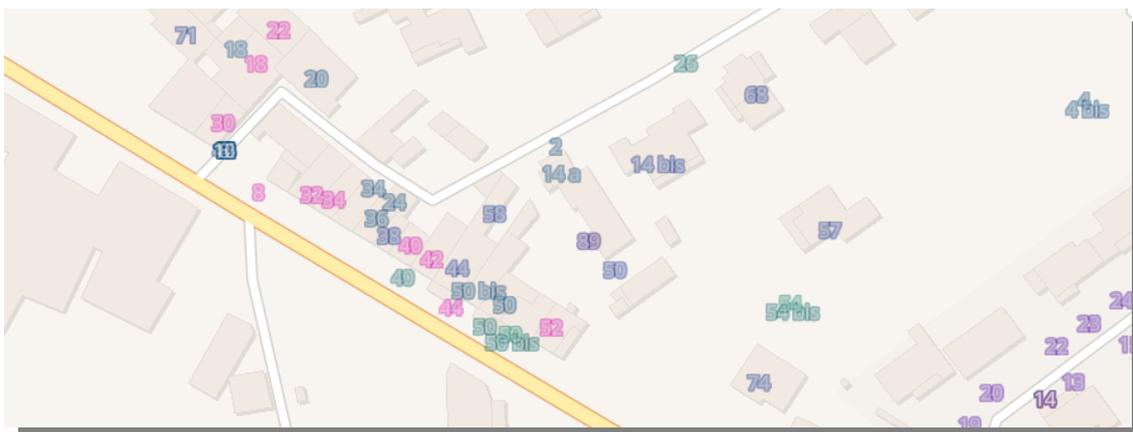


« Mes Adresses » permet de calculer automatiquement le métrage en fonction de la position du point. Dans le cas ci-dessus, la mesure commence au **début de la voie**.

3.8 Déplacer un numéro

★ 1 minute

À partir de la consultation de la voie détaillée plus haut, le numéro est à positionner en utilisant la souris. Sur cet exemple, les numéros sont disposés le long des voies ou sur le bâti, se présentent en doublon et certains sont manquants. Les adresses sont à reprendre totalement.



Un affichage de la vue aérienne permet de vérifier la présence de voies privées avant d'opérer les déplacements de numéros :

Ces numéros ne doivent pas être déplacés car ils sont positionnés au point d'accès de la propriété (voie privée)



Le 14 bis et le 68 doivent être glissés le long de la voie au niveau du portillon.

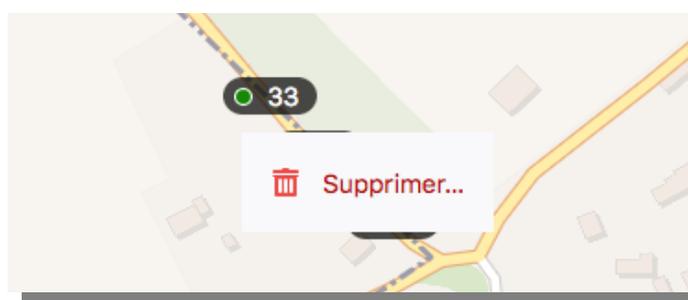
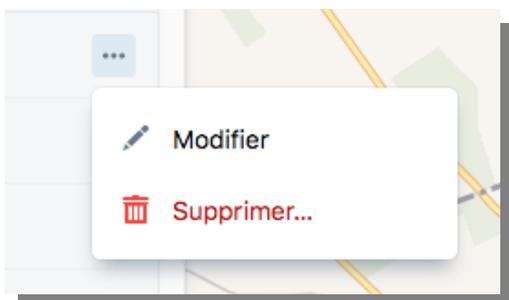
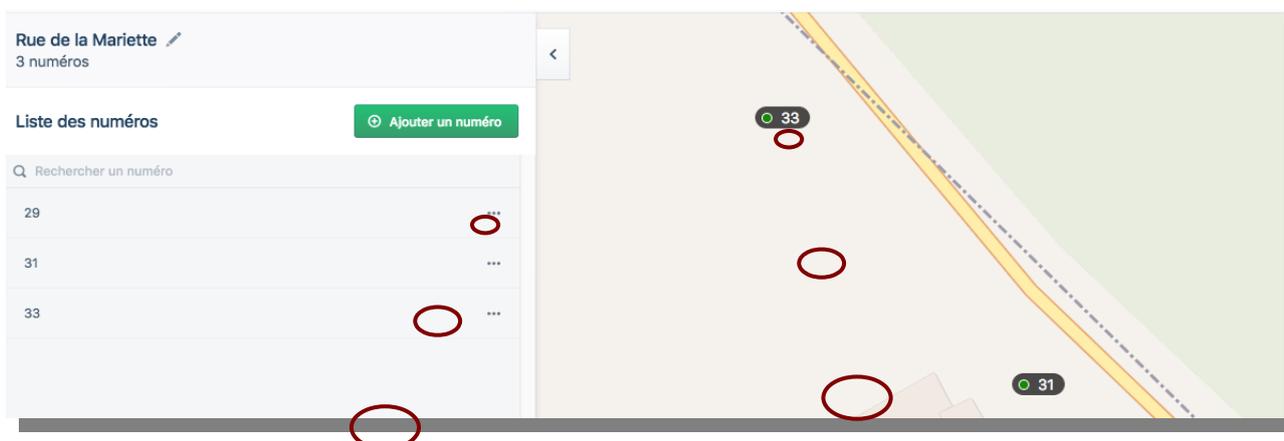
3.9 Supprimer un numéro



1 minute

Pour supprimer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être supprimé **au choix** :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.



3.10 Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit ★ 2 minutes

Il est important de générer une **adresse précise** qui ne prête pas à confusion. « Mes Adresses » permet d'ajouter un complément d'adresse, fonctionnalité particulièrement adaptée :

- ✓ dans le cas de communes nouvelles regroupant plusieurs ensembles d'habitations/agglomérations ;
- ✓ de communes dont l'habitat est dispersé en hameaux et épars.

Activer la **saisie de complément d'adresse** accessible dans les paramètres depuis l'engrenage en haut à droite de l'écran :

Paramètres de la Base Adresse Locale

Nom *

Nom de la Base Adresse Locale

Adresses email *

Courriel de l'administrateur

Ajouter une adresse email...

Activer la saisie du complément du nom de voie (lieu-dit, hameau, ...)

Cette option **ajoute une ligne d'adresse** à l'écran de création de voie pour l'ensemble d'une base adresse locale. On y accède en cliquant sur le stylo à la droite du nom de la voie, puis « modifier » :

Liste des voies ⊕ Ajouter une voie

Q Rechercher une voie

Nom de la voie *

Chemin des granges

Complément d'adresse

Le Roux

Cette voie est un toponyme

Ajouter Annuler

Dans la liste, la voie créée prend la forme suivante : nom de voie (complément d'adresse) par exemple : Chemin des granges (Le Roux)

Le nom de la voie et son complément d'adresse sont visibles sur la carte de « Mes Adresses » après la création des numéros :



3.11 Créer un numéro simple



3 minutes

Pour créer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être créé **au choix** :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.



Clic sur « Ajouter un numéro »

OU

Clic sur « Ajouter une adresse »

Liste des numéros Ajouter un numéro

Rechercher un numéro

Numéro suffixe

Latitude Longitude

Type

Entrée

📍 Déplacez le marqueur sur la carte pour placer le numéro.

Commentaire

Note...

Ajouter Annuler

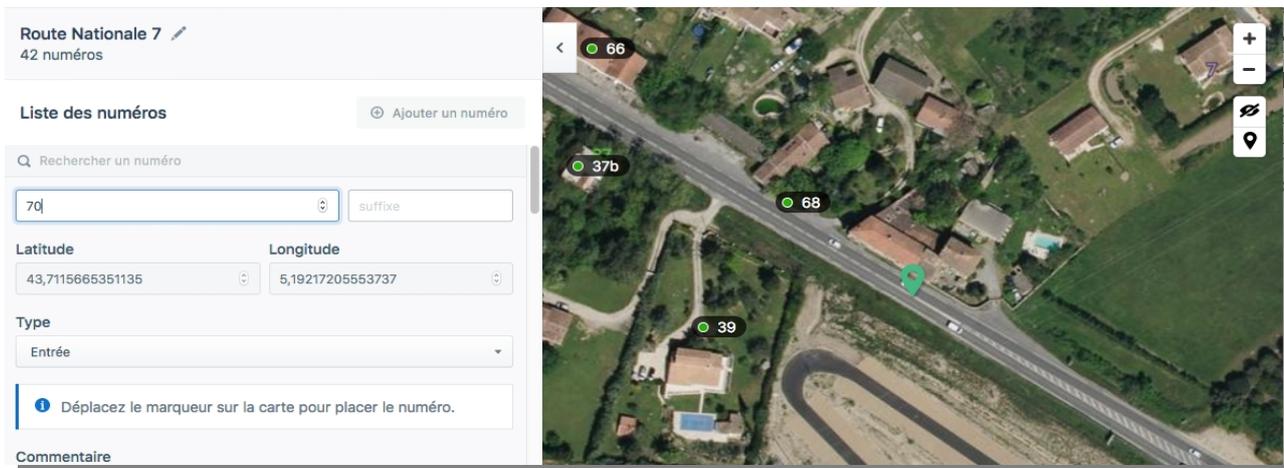
Quelle que soit la méthode retenue, le formulaire s'affiche, à compléter par le numéro voulu, **croissant** ou **métrique**.

Un pointeur s'affiche au centre de la carte : c'est lui qui doit être déplacé à l'aide de la souris. La latitude et la longitude ne sont pas modifiables.

Renseigner le type de position retenu : entrée, délivrance postale, bâtiment, cage d'escalier, etc. au choix selon la situation. Un message d'erreur est affiché lorsque le type n'est pas renseigné.

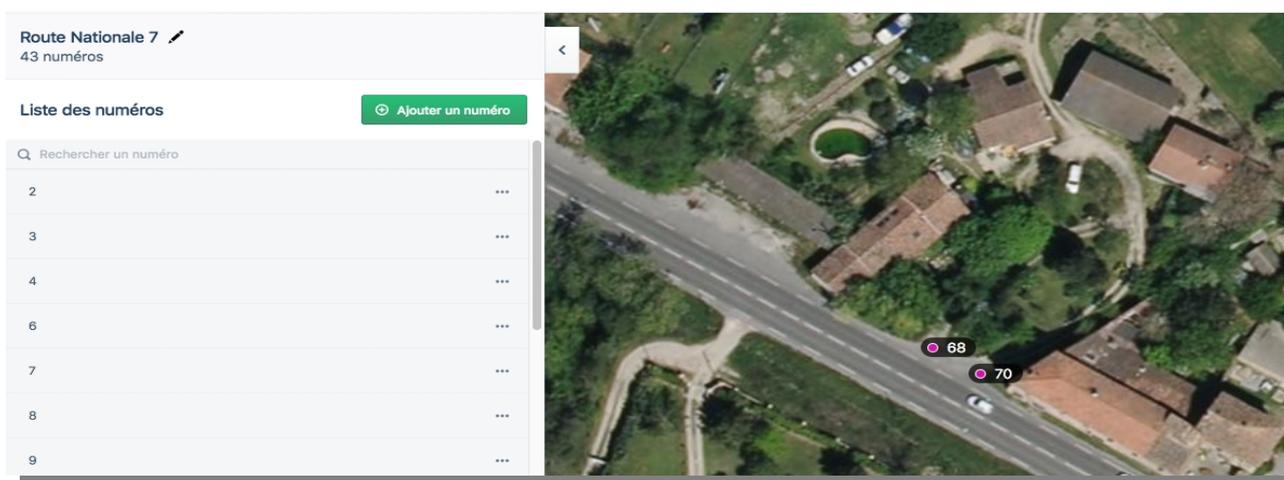
Le commentaire est un outil de travail à utiliser par exemple en cas de doute sur la position d'un numéro. **Ces informations ne sont pas exportées dans les bases adresses.**

Exemple de l'ajout du numéro 70 :

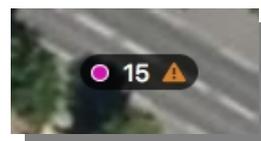


Une fois le pointeur déplacé à l'endroit voulu et le formulaire rempli, le nouveau numéro :

- ✓ s'affiche sur la carte dans la même couleur que les autres numéros de la voie ;
- ✓ apparaît dans la liste de la partie latérale de l'écran dans l'ordre croissant.



Un message d'erreur s'affiche si le numérotage ne précise pas la position. Cette information est très importante pour les utilisateurs (livreurs, services de secours, installateurs de réseaux, etc.).



3.12 Créer un numéro en numérotation métrique

Le numérotage métrique présuppose la mesure de la voie. Deux méthodes sont possibles :

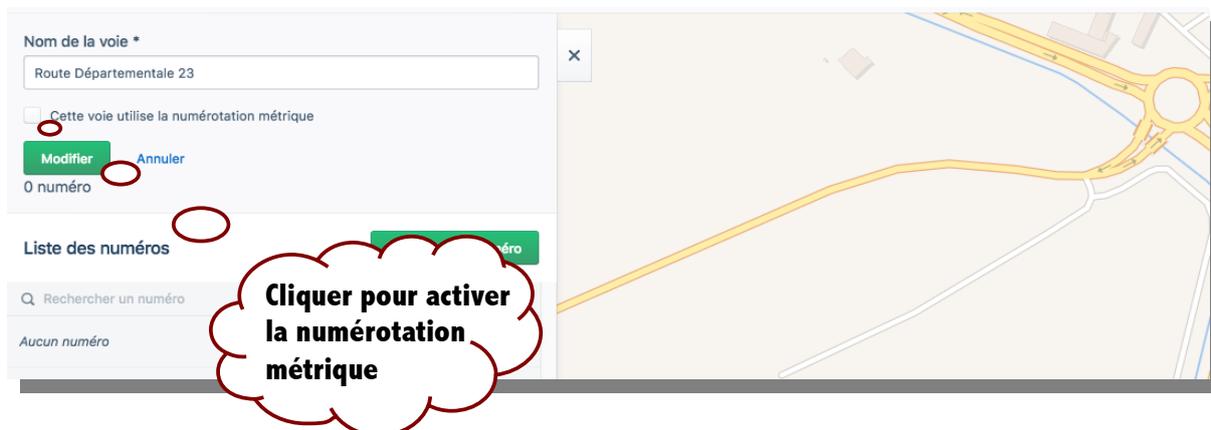
- ✓ depuis le début de la voie
- ✓ depuis l'axe de l'intersection au début de la voie.

Pour garantir des adresses homogènes, il convient de conserver la même méthode de calcul pour les voies métriques de la commune. Avant de numéroté et pour éviter toute erreur, il est conseillé de faire un test de mesure sur une voie déjà numérotée de la commune.

Par souci d'ergonomie, « Mes Adresses » propose par défaut le numérotage simple. Pour gérer le numérotage métrique, il suffit de l'activer : cliquer sur l'outil crayon de la voie dans le menu latéral



puis cocher « Cette voie utilise la numérotation métrique » :



3.12.a) Mesurer une voie

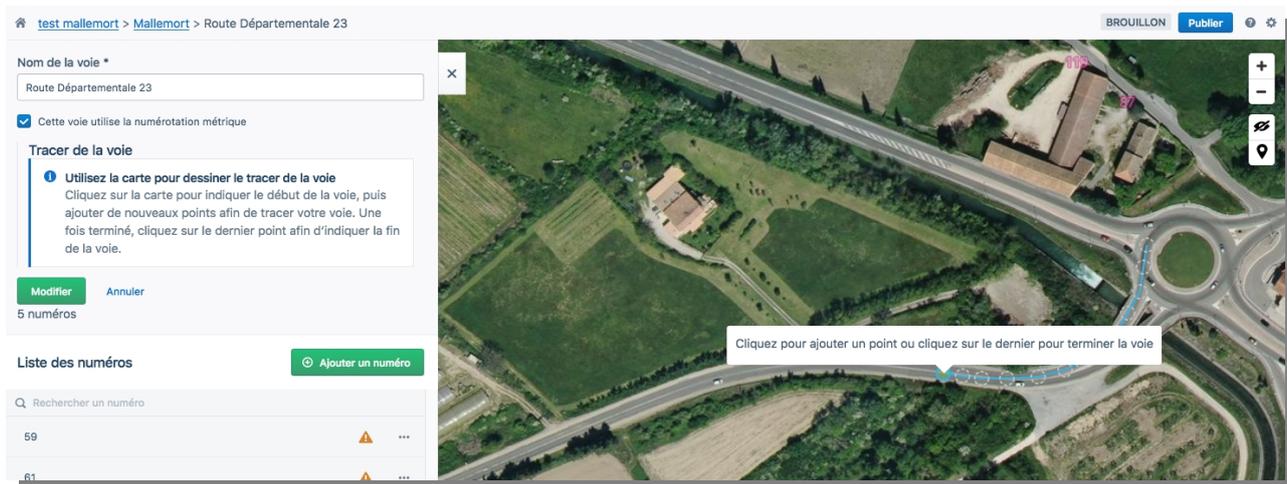
★ 5 minutes

Dès que la case « Cette voie utilise la numérotation métrique » est activée, le fond change afin de faciliter le repérage du début, de la fin et de l'axe de la voie.

Le principe général est d'affecter les numéros **du centre de la commune vers la périphérie** et en cas d'ambiguïté, de choisir le sens **de l'Est vers l'Ouest et du Nord vers le Sud**. Il faut donc veiller à mesurer la voie dans le « bon sens ».

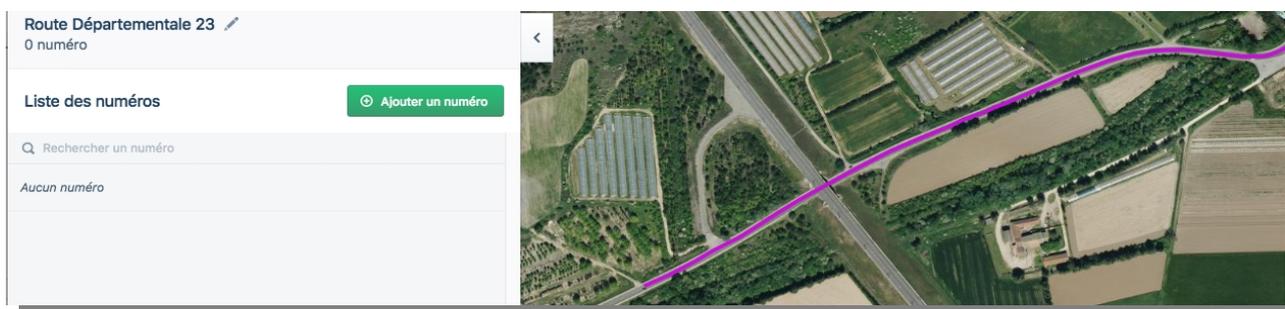


Mesurer l'ensemble de la voie en clics successifs à l'axe de la voie. **Les flèches du clavier permettent de déplacer le fond de carte.**

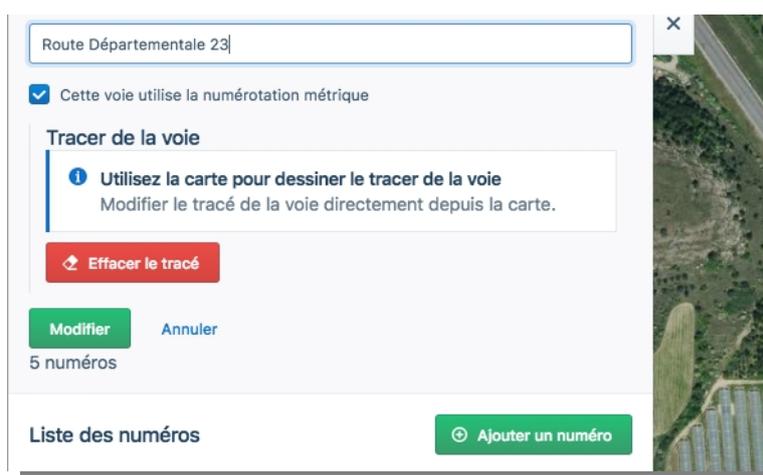


Lorsque la voie tourne, augmenter le nombre de clics pour ne pas fausser la mesure. Dans le cas présent, la commune a choisi de numéroter à partir de l'axe de l'intersection, donc de l'axe du rond point.

Une fois l'ensemble de la voie parcouru, double cliquer pour achever la mesure. Le tracé s'affiche en couleur. Cliquer sur « Modifier » afin d'enregistrer cette mesure.



En cas d'erreur, par exemple si la mesure n'est pas compatible avec des numéros précédemment intégrés, il suffit de déplacer le ou les points qui constituent le tracé afin de corriger ou de revenir sur l'outil crayon et de cliquer sur « Effacer le tracé ».



3.12.b) Numéroté une voie en numérotation métrique

★ 1 minute par numéro

Cliquer sur « Ajouter un numéro », un pointeur numéroté se place au centre de l'écran. Voici les actions successives à réaliser :

- ✓ avec la souris, déplacer le pointeur à l'endroit voulu, l'entrée de la propriété est la position renseignée par défaut ;
- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case numéro où figure en filigrane la proposition de numéro. « Mes Adresses » n'oblige pas à utiliser le numéro issu de la mesure

afin de laisser la possibilité de préciser le côté pair/impair. ([Voir Principales positions de numéros en numérotation métrique](#)) ;

- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case « Position ». Par défaut, « Mes Adresses » propose « Entrée ».
- ✓ cliquer sur « Ajouter ».

The image shows a screenshot of the 'Mes Adresses' web application interface. On the left is a form for adding an address, and on the right is a satellite map showing a road with a location marker. Four red callout boxes provide instructions:

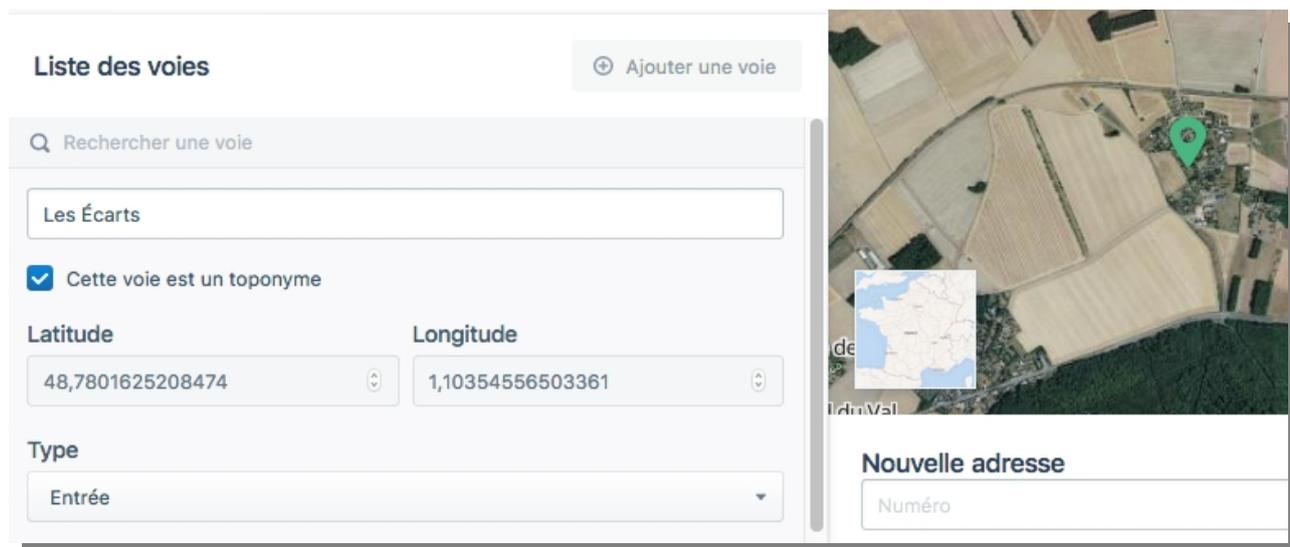
- 1- Faire glisser le numéro jusqu'à la position choisie**: Points to the '158' number on the map.
- 2- Renseigner le numéro, dans le cas présent écrire « 158 » proposé en filigrane**: Points to the 'Numéro recommandé : 158' field in the form.
- 3- Préciser la position si différente de « Entrée »**: Points to the 'Type' dropdown menu which is currently set to 'Entrée'.
- 4- Cliquer sur « Ajouter »**: Points to the green 'Ajouter' button at the bottom of the form.

The form fields include: 'Route Départementale 23', '0 numéro', 'Ajouter un numéro', 'Rechercher un numéro', 'Numéro recommandé : 158', 'suffixe', 'Latitude: 43,7268637625268', 'Longitude', 'Type: Entrée', 'Déplacez le marqueur sur la carte pour placer le numéro.', 'Commentaire: Note...', and buttons 'Ajouter' and 'Annuler'.

3.13 Créer un lieu-dit, hameau ou place

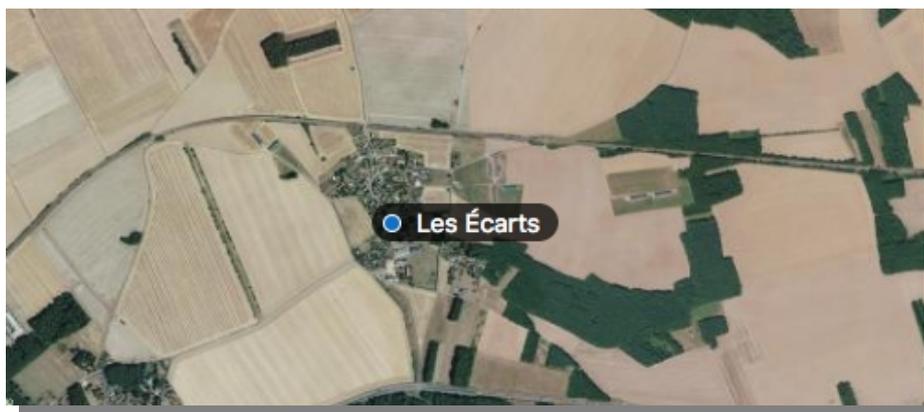
★ 3 minutes

Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et puis sur « Cette voie est un toponyme ». Le pointeur doit être décalé avec la souris sur une position centrale :



The screenshot shows the 'Liste des voies' interface. At the top right is a button 'Ajouter une voie'. Below it is a search bar 'Rechercher une voie' containing 'Les Écart'. A checkbox 'Cette voie est un toponyme' is checked. There are input fields for 'Latitude' (48,7801625208474) and 'Longitude' (1,10354556503361). A 'Type' dropdown menu is set to 'Entrée'. On the right, a map view shows a satellite image of a rural area with a green location pin. Below the map is a 'Nouvelle adresse' section with a 'Numéro' input field.

Cette action, qui permet de créer une voie sans numéro, peut également être utilisée pour une place. Le toponyme s'affiche sur la carte sous cette forme :



La création de ces toponymes est importante pour des secours qui n'ont d'autre indication pour intervenir que le nom d'un lieu-dit ou d'un hameau.

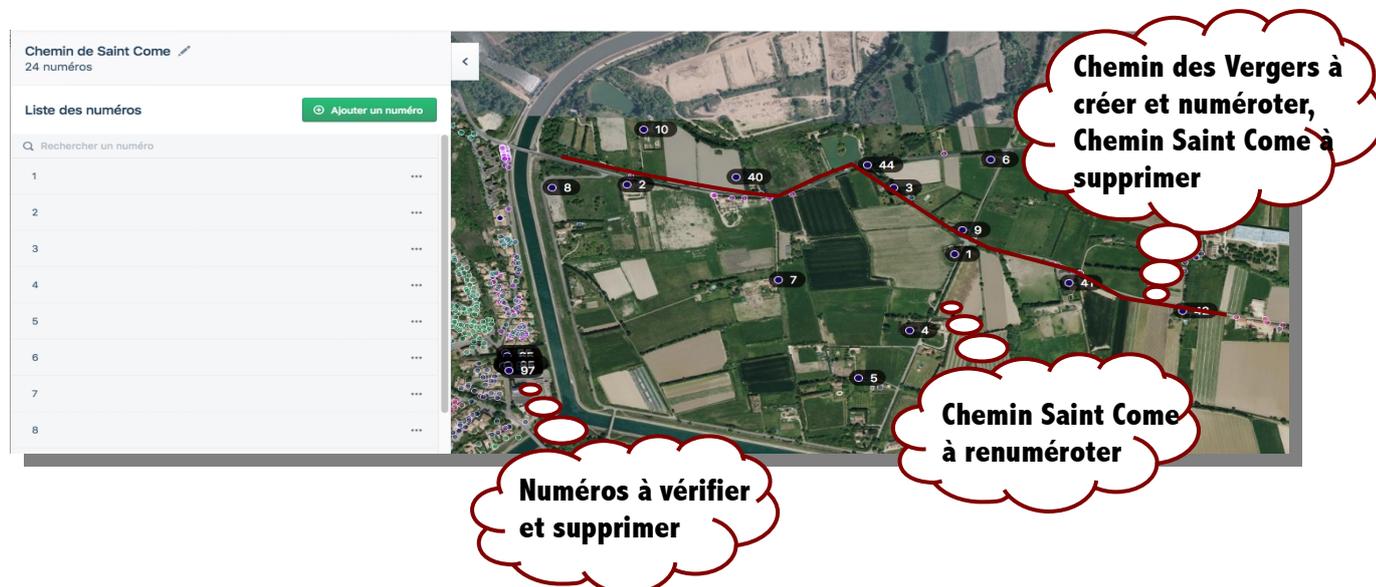
Lors de la création de voies localisées à ce lieu-dit, il convient d'activer le complément d'adresse et de préciser le lieu-dit.

4 Cas d'école

4.1 Doublons, voie scindée en deux

★ 5 minutes

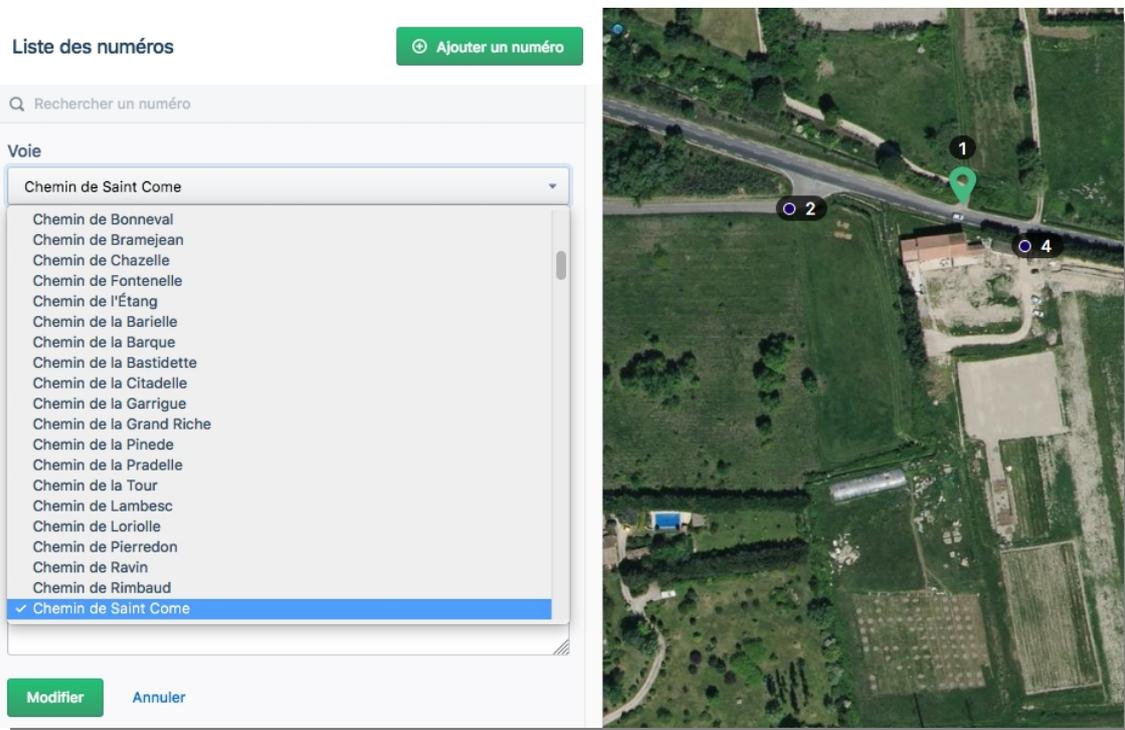
Le chemin de Saint Come présente des incohérences : numéros en doublon sur d'autres voies, numéros dans plusieurs directions à une intersection. Le conseil municipal a décidé de conserver le nom de Chemin de Saint Come pour la voie orientée SO-NE et de donner le nom de Chemin des Vergers pour la portion orientée O-E. Les numéros au-delà du canal en bas à gauche de l'écran constituent des doublons sur une autre voie. Ils sont à supprimer.



Dans ce secteur, les habitations portent les numéros d'une autre voie (d'une couleur) : 41, 43 et 44 La Gache, 40 Les Restanques. Vérification faite sur le terrain, les numéros du chemin de Saint Come dans ce secteur ne sont pas utilisés et sont obsolètes. Pour supprimer ces numéros : un clic droit avec la souris puis « Supprimer »



Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur ajouter une voie et lui affecter le nom donné au nouveau tronçon : Chemin des Vergers. Pour déplacer les numéros 8, 2, 10, 40, 44, 3, 9, 41 et 42 du Chemin de Saint Come au Chemin des Vergers, il suffit de les sélectionner et de les attribuer au Chemin des Vergers dans le menu déroulant :



Il faudra également modifier la numérotation pour qu'elle corresponde à la nouvelle voie.

4.2 Lieux-dits et adresses isolées près d'un hameau

★ 5 minutes

L'adresse de bâtiments isolés près d'un hameau peut être créée sous la forme d'un toponyme. Il suffit d'activer la saisie du complément du nom de voie (lieu-dit, hameau, ...) dans les paramètres de la base adresse locale (engrenage en haut à droite de l'écran) de préciser son hameau de rattachement puis de créer la voie comme toponyme. Voici à titre d'exemple l'adresse du restaurant d'altitude Le Cairn, situé dans la station de ski de Gourette, commune d'Eaux-Bonnes :

Nom de la voie *

Le Cairn

Complément d'adresse

Gourette

Cette voie est un toponyme

Latitude

42,9508989884682

Longitude

-0,33842604002699

Type

Entrée

📍 Déplacez le marqueur sur la carte pour placer le toponyme.

Ajouter Annuler

Résultat dans la liste des voies :

Le Cairn (Gourette)

Toponyme

Résultat sur la carte de « Mes Adresses » avec vue aérienne :



Attention, lors de la création de cette adresse, le terme « toponyme » (pour « voie non numérotée ») apparaît à deux reprises pour deux échelons différents :

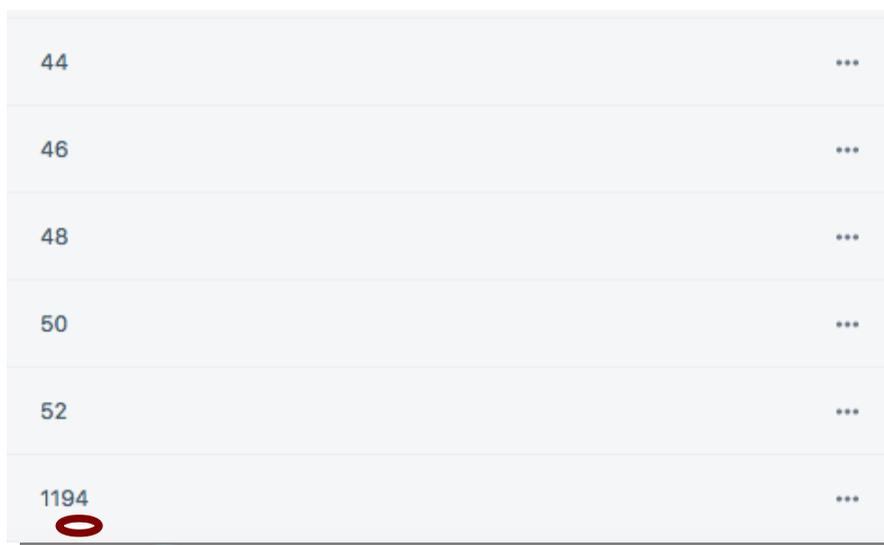
- création d'une voie toponyme pour localiser le bâtiment en l'absence de voie numérotée ;
- précision du rattachement à un hameau qui constitue un toponyme dans « Mes Adresses ».

4.3 Repérage et suppression des numéros "fantômes"

Lorsque la commune n'a pas transmis de numéros au moment du dépôt de permis de construire, la DGFIP crée un numéro virtuel le temps de traitement du dossier. Pour éviter toute confusion avec la véritable numérotation donnée par la commune, les services fonciers affectent par convention un numéro très élevé. Ce numéro doit être supprimé.

Pour repérer un éventuel numéro virtuel :

- Il ne figure pas parmi les numéros validés par le Conseil municipal ;
- dans la liste des numéros, il ressort nettement ;
- sur le fond de carte il apparaît souvent en doublon d'un numéro validé.



44	...
46	...
48	...
50	...
52	...
1194	...

1194 est incohérent par rapport à 52 sauf en cas de numérotation métrique et d'éloignement de plus d'1 km



1194 est incohérent sur le terrain : situé entre le 46 et le 48. Il s'agit d'un numéro virtuel à supprimer.

Suivi des modifications

Modifications

Version 1.4 - 05/11/2020

- Modification du chemin d'accès à la page d'accueil : clic sur la « maison bleue » remplacé par clic sur la Marianne.
- Déplacement du tableau de suivi des modifications en fin de Guide.
- Ajout de la mise en garde relative aux Bases Adresses Locales de démonstration

Version 1.3 - 26/10/2020 :

- Précision de « Mes Adresses », nom de l'éditeur ;
- Modification de l'introduction.

Version 1.2 - 17/09/2020 :

- Modifier le tronçon d'une voie ;
- Gestion des numéros ;
- Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit ;
- Créer un numéro en numérotation métrique ;
- Lieux-dits et adresses isolés près d'un hameau ;
- Repérage et suppression des numéros « fantômes »

Version 1.4 – 05/11/2020

Direction Interministérielle du Numérique

20 Avenue de Ségur 75007 Paris

etalab.gouv.fr

adresse@data.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

etalab^{gouv.fr}

numerique.gouv.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**